

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article6860>

Mme Alliot-Marie veut prolonger le dispositif de lutte antiterroriste

- Terrorisme - France -



Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2008

Spyworld Actu

La future loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure (LOPSI 2), qui doit être présentée avant l'été, prolongera pour quatre ans - jusqu'au 31 décembre 2012 - plusieurs dispositions qui avaient été adoptées à titre temporaire après les attentats de Londres de l'été 2005. C'est ce que la ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, a annoncé, mardi 5 février, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, qui procédait à une évaluation, vite expédiée, de la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme.

Trois mesures sont concernées, parmi lesquelles l'autorisation laissée aux policiers de procéder à des contrôles d'identité dans les trains internationaux, au-delà de la distance limite de 20 kilomètres. La loi du 23 janvier 2006 "n'était pas le Patriot Act, une loi d'exception ni même exceptionnelle", a déclaré Julien Dray, député PS de l'Essonne en s'interrogeant sur l'efficacité de la vidéosurveillance ou encore sur le bien fondé de prolonger la garde à vue jusqu'à 96 heures en matière terroriste. Cette possibilité n'a été demandée qu'une fois, a-t-il observé, faisant allusion à une enquête sur un groupe terroriste franco-belge qui formait des candidats au djihad en Irak. Mais pour Mme Alliot-Marie, qui organise désormais une réunion hebdomadaire sur le terrorisme place Beauvau, "la menace ne s'est pas réduite, bien au contraire". La ministre a également annoncé l'extension, via la LOPSI 2, de la connexion des fichiers sur les passagers aériens avec ceux des personnes recherchées. Actuellement, cette mesure est expérimentée dans les aéroports Charles de Gaulle, Orly et Marignane à Marseille, pour les passagers en provenance de cinq pays : l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan, la Syrie et le Yémen. Elle sera étendue à trente pays considérés à risque selon une liste établie par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), et concernera les vols indirects. "Nous avons en face de nous des gens qui savent ce que nous faisons et comment nous contourner", a justifié Mme Alliot-Marie.

Dans le même esprit, l'expérience menée en Ile-de-France avec le dispositif embarqué, à bord de six véhicules, de lecture automatique des plaques d'immatriculation (qui permet également de photographier les occupants d'une voiture) concernera bientôt 700 dispositifs fixes et mobiles. Enfin, la ministre a promis la parution dans les prochains jours d'une circulaire permettant aux policiers de ne plus apparaître sous leur identité dans les procédures judiciaires, mais avec un numéro d'immatriculation délivré par le procureur général. Cette disposition est très attendue par les enquêteurs dont les noms ont parfois circulé sur des sites Internet.

Mme Alliot-Marie s'est surtout félicitée de la mise en oeuvre, depuis le 2 mai 2007, de la plate-forme centralisée à l'UCLAT. Celle-ci permet à 551 policiers du renseignement et de la police judiciaire de demander aux opérateurs de téléphonie, sans passer par un juge, l'identité d'abonnés (70 % des demandes sur les 27 701 présentées en 2007), la liste des communications (près de 30 % des demandes) ou encore la géolocalisation. Cette pratique, qui exclut les écoutes téléphoniques proprement dites, en étant soumise à l'autorisation d'une "personnalité qualifiée" - François Jaspard, inspecteur général de la police nationale - concerne aussi, depuis le 1er octobre 2007, les fournisseurs d'accès Internet. Le rapporteur de la commission, Eric Diard (UMP, Bouches-du-Rhône), a regretté la non publication du décret qui devait obliger les hébergeurs de sites Internet et les fournisseurs d'accès à conserver et à transmettre les données de personnes suspectées de terrorisme. Ce sera bientôt chose faite.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/politique/art...>